

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU GIESSEN ET DE LA LIEPVRETTE



RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA
COMMISSION LOCALE DE L'EAU

ADOpte LE 12 JUILLET 2017

L'arrêté interpréfectoral du 13 juillet 2004 a fixé le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Giessen et de la Lièpvrette

.....

La composition de la Commission Locale de l'Eau a été fixée par arrêté interpréfectoral du 21 avril 2006 et renouvelée par arrêté du 22 octobre 2012

1. ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

Depuis mi-2006, le SAGE Giessen-Lièpvrette est dans sa phase d'élaboration.

Le 8 novembre 2007, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Giessen-Lièpvrette a approuvé l'état des lieux des milieux et des usages et le diagnostic du SAGE a, quant à lui, a été validé par la CLE le 9 décembre 2009.

Lors de la plénière du 12 décembre 2011, la Commission Locale de l'Eau a décidé de sa stratégie future. Cette stratégie se décline en 5 objectifs prioritaires, qui devront dès lors être traduits dans les documents qui composeront le SAGE, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource et le Règlement. Les objectifs prioritaires qui découlent de cette stratégie sont les suivants :

- Objectif n°1 : Favoriser une gestion équilibrée des milieux aquatiques et humides fonctionnels dans la perspective de l'atteinte du bon état
- Objectif n°2 : Assurer un équilibre quantitatif entre les besoins en eau des différents usages et la disponibilité de la ressource
- Objectif n°3 : Améliorer la gouvernance de l'eau
- Objectif n°4 : Résoudre les problèmes persistants de pollutions ponctuelles et diffuses
- Objectif n°5 : Limiter et prévenir le risque inondations

Le SAGE désormais approuvé par arrêté inter-préfectoral depuis le 13 avril 2016 est entré dans sa phase de mise en œuvre.

2. REUNIONS

➤ Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie une fois en 2016.

☒ CLE du 6 juillet 2016

Le 6 juillet 2016, la CLE s'est réunie à Sélestat. Une présentation de l'aléa inondation sur le bassin versant par les services de la DDT du Bas-Rhin. Il a également été question du changement de la structure porteuse du SAGE et du financement de la mission d'animation.

- Présentation de l'aléa inondation sur le bassin versant
- Approbation du SAGE
- Financement de la mission d'animation
- Modification des règles de fonctionnement de la CLE
- Rapport d'activités 2015

- Points divers

21 membres de la CLE étaient présents, ainsi que 12 invités.

➤ *Bureau de la CLE*

Le bureau de la CLE s'est réuni le 19 mai 2016 à Bassemberg.

L'ordre du jour était le suivant :

- Enquête publique : rapport du Commissaire enquêteur et suite du processus
- Avis sur les projets de SDAGE et de PGRI
- Point sur l'étude alea inondations et sur le PAPI Giessen

10 personnes assistaient à cette séance.

3. ETUDES

➤ *Plan de gestion stratégique des zones humides*

La commission locale de l'eau a validé dans son programme de travail 2016 la mise en place d'un plan de gestion stratégique des zones humides.

Sur le premier semestre, un travail de mise à plat des données a démarré.

Le groupe technique « Zones humides » du SAGE a été réactivé, et s'est réuni le 28 juin 2016 à Sélestat.

Il s'agissait de faire le point sur les données disponibles, ainsi que les attendus du SAGE, et de valider une méthodologie de travail pour aboutir à un plan d'actions.

Une phase de prospection de terrain s'est déroulée pendant l'été 2016 pour une mise à jour des données de l'inventaire des ZH du SAGE. La prospection n'ayant pu se faire sur toutes les ZH, elle se poursuivra en 2017.

➤ *Plan de communication du SAGE*

La commission locale de l'eau a validé dans son programme de travail 2016 la mise en place d'un plan de communication du SAGE.

Sur le premier semestre, une enquête a été lancée auprès des membres de la CLE et de ses partenaires, afin de faire un diagnostic de la communication actuelle sur le SAGE, et de dégager des pistes d'actions pour le futur plan de communication, qui visera notamment à faire connaître le SAGE maintenant qu'il est approuvé.

Un groupe de travail s'est constitué pour lequel 5 membres et invités de la CLE se sont portés volontaires. Ce GT « Communication du SAGE » s'est réuni le 27 septembre 2016. Une analyse des questionnaires y a été présentée, et les grands objectifs de communication ont été fixés pour être déclinés en actions de communication.

4. AVIS DE LA CLE SUR LES DOSSIERS LOI SUR L'EAU

En 2016, l'avis de la CLE a été sollicité sur 1 dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

➤ *Dossiers soumis à l'avis de la CLE*

✓ Demande d'autorisation temporaire de prélèvement d'eau dans les cours d'eau au bénéfice des agriculteurs irrigants, pour la campagne 2016 : ce dossier a été déposé par la Chambre d'Agriculture d'Alsace. Elle concernait les demandes de prélèvements en cours d'eau pour permettre l'irrigation des parcelles agricoles. La CLE a émis des remarques sur le dossier sans proposer d'avis.

➤ *Dossiers de déclaration transmis pour information de la CLE*

- Aménagement d'un point de rejet d'eaux pluviales dans le ruisseau « le Chalmont » à La Vancelle

5. COMMUNICATION DU SAGE

Suite à l'approbation du SAGE, la Communauté de communes du Val d'Argent a souhaité que le SAGE soit présenté à l'ensemble des élus de la communauté de communes, afin qu'ils aient tous le même niveau de connaissance de l'outil et de son contenu. La réunion s'est déroulée le 1^{er} décembre 2016 en mairie de Sainte-Marie-aux-Mines.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau
Giessen-Lièpvrette

Jean-Marc RIEBEL

6. ANNEXES :

➤ *Délibérations de la CLE*

Réunion plénière de la CLE du 6 juillet 2016

Délibération n°16-01

Signature de la convention pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SAGE Giessen-Lièpvrette

La Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Giessen et de la Lièpvrette,

- Vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le Code de l'environnement ;
- Vu les règles de fonctionnement adoptées le 12 septembre 2006 et modifiées le 15 janvier 2013 ;
- Vu le courrier du SDEA en date du 21 janvier 2016

Et après avoir délibéré,

DECIDE

- Autorise le Président à signer la convention avec le SDEA sur l'animation du SAGE

Nombre de votants : 28 (dont 6 pouvoirs)
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Sélestat, le 6 juillet 2016

Le Président de la CLE du SAGE Giessen-
Lièpvrette
Jean-Marc RIEBEL

Réunion plénière de la CLE du 6 juillet 2016

Délibération n°16-02

Modification des règles de fonctionnement de la CLE

La Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Giessen et de la Lièpvrette,

- Vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le Code de l'environnement ;
- Vu les règles de fonctionnement adoptées le 12 septembre 2006 et modifiées le 15 janvier 2013 ;
- Vu l'arrêté inter préfectoral du 13 avril 2016 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Giessen et de la Lièpvrette

Et après avoir délibéré,

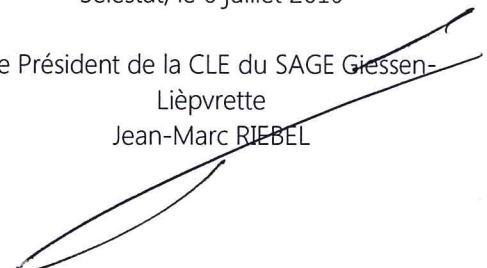
DECIDE

- De valider les modifications apportées aux règles de fonctionnement de la CLE

Nombre de votants : 28 (dont 6 pouvoirs)
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Sélestat, le 6 juillet 2016

Le Président de la CLE du SAGE Giessen-
Lièpvrette
Jean-Marc RIEBEL



Réunion plénière de la CLE du 6 juillet 2016

Délibération n°16-03

Rapport d'activités 2015

La Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Giessen et de la Lièpvrette,

- Vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le Code de l'environnement ;
- Vu les règles de fonctionnement adoptées le 12 septembre 2006 et modifiées le 15 janvier 2013 ;

Et après avoir délibéré,

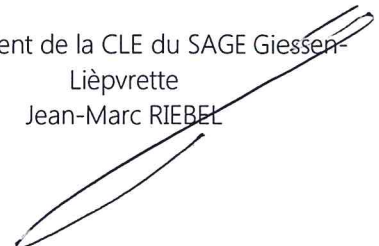
DECIDE

- De valider le rapport d'activités 2015

Nombre de votants : 28 (dont 6 pouvoirs)
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Sélestat, le 6 juillet 2016

Le Président de la CLE du SAGE Giessen-
Lièpvrette
Jean-Marc RIEBEL



Avec la participation de :



Commission Locale de l'Eau
COMMISSIOU LOCALLE DE L'EAU

SAGE
SAGE

Giessen - Lièpvrette
GIËSSËN - LIËPVRËTTË

Contact

Cellule d'animation du SAGE
Service MARA – SDEA-Centre de Benfeld
4 Rue d'Espagne
67230 BENFELD
Tel : 03.90.57.50.86
E-Mail : emmanuelle.siry@sdea.fr